

Brest, le 4 Septembre 2017



BOURSES DE COLLEGE 2016/2017

Attention, le dossier complet est à remettre à l'accueil pour le lundi 18 septembre 2017.

Chers Parents,

Si votre **Avis d'impôts 2016 sur les revenus 2015** ne dépasse pas le plafond annuel du barème ci-dessous, vous pouvez bénéficier d'une Bourse.

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8
Plafond à ne pas dépasser (Revenu Fiscal de Référence)	14955	18406	21857	25308	28760	32211	35662	39113

Un simulateur accessible depuis « <http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college> » vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

Si votre situation familiale a changée entraînant une baisse de revenus par rapport à l'année 2015 (décès, divorce, séparation, chômage, grave maladie) : veuillez fournir les **deux avis d'imposition** (2016 sur revenus 2015 et 2017 sur revenus 2016) ainsi qu'un courrier justifiant ce changement de situation.

Situation de concubinage :

- En cas de concubinage, il faut fournir les revenus 2015 des deux personnes qui assument la charge de l'élève, même si l'élève n'est pas un enfant commun.

En cas de séparation ou de divorce :

- Seuls les revenus 2015 du ménage du parent qui a la charge de l'élève, y compris les revenus de son concubin ou de son nouveau conjoint, seront pris en compte, que la résidence de l'élève soit exclusive ou alternée.

En cas de modifications intervenues en 2017, uniquement dans les cas de décès, divorce, séparation attestée ou changement de résidence exclusive de l'élève modifié par décision. Vous devez fournir l'avis d'impôts 2016 sur revenus 2015 et 2017 sur revenus 2016 ainsi que les revenus du concubin ou nouveau conjoint éventuel.

Les situations familiales liées à une perte d'emploi ou une grave maladie depuis le début de l'année 2017 relèveront d'une aide au titre des fonds sociaux.

Pour les nouveaux élèves :

Merci de retirer un dossier à l'accueil.

Pour les élèves boursiers en 2016/2017 : Un dossier leur est remis ce jour.

Le Secrétariat,

5, bis rue Auguste Comte - St Pierre - 29200 Brest
Tél. 02 98 45 01 38 - Fax 02 98 05 35 07
www.stvincent-brest.fr

